



EDITO



En 2021, de belles réalisations, que vous retrouverez dans ce rapport d'activités, ont été accomplies malgré les complications toujours présentes liées à la situation sanitaire du COVID.

Le Grand Charolais a continué ses efforts afin de favoriser les transports doux. Des voies douces, sans moteur et ne générant pas de pollution, ont été créées à Charolles et Digoin. Ces travaux comprenant différentes phases ont été subventionnés en partie par l'Etat, le Département de Saône-et-Loire et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Représentant de véritables enjeux de mobilité et de sécurité, près de 220 chantiers de voirie ont été opérés en régie cette année. Des travaux aussi variés que la réfection des chaussées et des fossés, le fauchage, le déneigement ou encore l'entretien des ouvrages d'art.

Au niveau économique, la gestion de la zone d'activités Barberèche à Vitry-en-Charollais a été confiée à la SPL 71 Mâcon. Elle sera chargée de l'aménagement de la zone pour sa requalification. Sur les autres zones d'activités, la commercialisation des parcelles se poursuit. Les sociétés sollicitent de plus en plus fréquemment Le Grand Charolais pour son aide à l'immobilier d'entreprise (travaux de rénovation ou d'aménagement).

Sur le plan sportif, la piste d'athlétisme située à Paray-le-Monial a entièrement été rénovée au bénéfice de l'association Union Athlétique du Charolais-Brionnais (UACB). Un investissement qui a permis au club d'obtenir l'agrément de la Fédération Française d'Athlétisme pour la pratique d'une activité sportive de niveau régional.

Entre 2020 et 2021, le poids de nos déchets a augmenté de 5% ce qui représente 200 kg par habitant pour une année ! Fort de ce constat, Le Grand Charolais prévoit un plan d'actions en 2022 pour permettre à tous de réduire ses déchets : kit composteur, placettes de compostage, kit poulailler...

En 2021, plusieurs autres chantiers importants ont vu le jour comme le lancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ou encore le dispositif Petites Villes de Demain permettant de revitaliser les centres-villes et centres-bourgs de Charolles, Digoin, Paray-le-Monial et Saint-Bonnet-de-Joux. Une nouvelle opération pour aider à la rénovation des logements a également été mise en place pour la première fois sur nos 44 communes : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Sur le plan touristique, 7 800 touristes se sont rendus aux accueils de Charolles et Digoin et plus de 300 personnes ont participé aux différentes visites organisées en Grand Charolais. En termes de nouveautés, une boutique de produits « Made in Grand Charolais » a été ouverte à l'accueil de Digoin de l'Office de Tourisme et le concours « La pièce à shopper » a été lancé sur les réseaux sociaux durant l'été.

Avec trois bassins extérieurs et un bassin couvert, l'offre de baignade répartie sur tout le territoire a permis à 25 572 personnes de se baigner tout au long de l'année, et ce, malgré les contraintes liées à la situation sanitaire.

Les accueils de loisirs du Grand Charolais, plébiscités cette année encore, ont accueilli 260 enfants les mercredis et 690 enfants pendant les vacances scolaires.

Enfin, 425 élèves se sont inscrits à l'école de musique intercommunale. Les professeurs ont su faire preuve de souplesse pour proposer des cours en ligne pendant cette période troublée.

Notre territoire peut être fier des accomplissements et de l'excellent esprit intercommunal de tous les élus qui ont à cœur de cultiver une dynamique de progrès au bénéfice de l'ensemble de la population.

Je veux enfin saluer la très forte disponibilité et l'implication de tous les agents du Grand Charolais pour concrétiser toutes nos actions.

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais

SOMMAIRE

P4

Nous connaître

L'identité du territoire
Le conseil communautaire
Le budget
Les métiers au Grand Charolais
Suivez-nous !

P8

Aménagement du territoire

Travaux neufs
SIG
Voirie
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

P12

Environnement

Ordures ménagères
Spanc
GEMAPI

P14

Attractivité, développement et transitions

Développement Économique
Développement Touristique
Habitat (Habiter mieux - OPAH)

P21

Services à la population

Accueils de loisirs
Ecole de musique
Piscines
Petite enfance
Transport à la demande
Culture
Portage de repas
Aire d'accueil et de grands passages des gens du voyage

Ce rapport d'activités présente les réalisations des services du Grand Charolais du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.



L'identité du territoire

Le Grand Charolais a été créé le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion de 3 communautés de communes et l'intégration de la commune nouvelle Le Rousset-Marizy.



La communauté de communes **Le Grand Charolais** se situe dans l'ouest du département de Saône-et-Loire, et comprend également trois communes du département de l'Allier (Chassenard, Coulanges et Molinet). Elle s'étend entre les vallées de la Bourbince, de l'Arconce et de la Loire, au cœur du Charolais.

C'est la première communauté de communes du département.

44
communes

40 194
habitants
au 1^{er} janvier 2022

941 km²
de superficie



43 km
de voie verte

1 202 km
de balades vertes

75 km
de RCEA

53 km
de canaux

49 km
de véloroute

92
circuits de randonnées

977 km
de routes d'intérêt
communautaire



Le conseil communautaire

Composition du conseil communautaire :



1 Président



15 Vice-présidents



74 conseillers communautaires titulaires
39 conseillers communautaires suppléants

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE réunit les conseillers de la communauté de communes Le Grand Charolais au moins 4 fois par an. Le conseil prend les décisions importantes pour la vie de la collectivité : vote du budget, fixation des taux de fiscalité, adoption de tarifs, création de postes...

LE CONSEIL DES MAIRES se réunit en principe avant chaque conseil communautaire.

Il est composé des maires et membres du Bureau. Le conseil des maires est l'organe d'orientation stratégique de la communauté. Il est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et, dans toute la mesure du possible, de la recherche du plus large consensus.

LE BUREAU EXECUTIF (Président, Vice-Présidents, Conseillers délégués) se réunit en général le jeudi au siège pour gérer les affaires courantes de la collectivité et étudier les dossiers.

LES COMMISSIONS intercommunales instruisent les affaires qui leurs sont soumises et en particulier, les projets de rapports portant sur les affaires qui feront l'objet d'une délibération et intéressant leur domaine de compétence, dans la mesure où ces délibérations viendraient modifier les conditions d'exécution des missions de la communauté de communes. Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents ou représentés, sans qu'un quorum soit exigé.

PROJET DE TERRITOIRE

Suite à un sondage sur la perception du territoire envoyé aux **582** conseillers municipaux, la feuille de route du mandat a pu être établie.

12 thématiques ont ainsi été retenues lors d'une réunion générale le 12 octobre.

Les premières réunions prévues en novembre ont dû être annulées pour cause de Covid-19.

5 commissions thématiques et un groupe de travail santé

1 commission locale d'évaluation des charges transférées

1 comité technique et 1 comité hygiène sécurité des conditions de travail

1 commission d'appel d'offres

1 commission intercommunale des impôts directs



Le Bureau Exécutif au 31 décembre 2021



Président
Gérald GORDAT

- 1^{er} Vice-Président :** André ACCARY, Aménagement du territoire et grandes infrastructures
- 2^{ème} Vice-Président :** Magali DUCROISSET, Finances
- 3^{ème} Vice-Présidente :** Elisabeth PONSOT, Administration, Ressources Humaines et mutualisations
- 4^{ème} Vice-Président :** Patrick BOUILLON, Transitions environnementales, mobilité, PCAET
- 5^{ème} Vice-Président :** Jean-Marc NESME, Santé, accès aux soins hospitaliers et de la ville
- 6^{ème} Vice-Président :** Marie-France MAUNY, développement touristique
- 7^{ème} Vice-Président :** Christian LAROCHE, Voirie et développement rural
- 8^{ème} Vice-Président :** Jacky COMTE, Urbanisme et habitat
- 9^{ème} Vice-Président :** Pierre BERTHIER, Développement économique
- 10^{ème} Vice-Président :** David BEME, Mutations économiques et reconversion industrielle
- 11^{ème} Vice-Président :** Gilles PERRETTE, Environnement (OM/SPANC)
- 12^{ème} Vice-Président :** Philippe DUMOUX, Agriculture et promotion des filières locales
- 13^{ème} Vice-Président :** Julien GAGLIARDI, Communication et valorisation du territoire
- 14^{ème} Vice-Président :** Bérénice PORTIER, Culture et école de musique intercommunale
- 15^{ème} Vice-Président :** Catherine CLERGUE, Petite enfance, jeunesse et sport

Autres membres du Bureau :

Daniel MELIN, Planification urbaine, cohérence et cohésion interdépartementales

Patrick PAGES, membre du bureau délégué à l'accès aux services publics

Nicolas LORTON, membre du bureau délégué au développement des centres-bourgs et communes rurales

Daniel BERAUD, membre du bureau délégué à la GEMAPI

Fabien GENET, membre du bureau



Le budget

Voté le 8 avril 2021, il est composé d'un budget principal et de 9 budgets annexes.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	28 532 862,00 €	7 974 268,00 €	36 567 130,00 €
Déchets ménagers	5 329 988,00 €	558 704,00 €	5 888 692,00 €
Spanc	394 534,00 €	22 950,00 €	417 484,00 €
GEMAPI	114 104,00 €		114 104,00 €
Office de tourisme intercommunal	232 555,00 €	232 555,00 €	465 110,00 €
Port de plaisance	113 280,00 €		113 280,00 €
Maison de santé de l'Arconce	69 095,00 €	40 875,00 €	109 970,00 €
Zac des Mûriers	177 700,00 €	140 006,00 €	317 706,00 €
Ligerval	3 818 247,69 €	3 875 103,53 €	7 693 351,22 €
Barberèche	1 367 495,00 €	1 367 495,00 €	1 380 990,00 €
TOTAL DES BUDGETS	40 209 861,57 €	12 857 863,53 €	53 067 725,10 €

Les taux des 4 taxes n'ont pas connu d'évolution en 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,80%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,70%
- Cotisation foncière des entreprises : 26,15% (lissage sur 12 ans).

DETTE

Au 31 décembre 2021 l'encours de la dette s'élève à 7 710 955,51€, soit 191,84 €/habitant.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

versées aux communes en 2021 :
10 536 592 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

32 subventions attribuées
pour un montant total de 110 172,45 €.

PRINCIPALES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OBTENUES

- Aquisition d'un véhicule de service pour le relais petite enfance : 12 913 € (CAF)
- Travaux de voirie dans le département de l'Allier : 63 440 € (Département 03)
 - Réfection d'un pont : 21 351 € (DETR)
 - Plan de relance voirie : 32 389 € (Département 03)
- Cheminement doux tranche n°3 Digoin : 31 730 € (Région Bourgogne Franche Comté)
 - Requalification de la zone Barberèche : 504 009 € (DETR)
 - Aquisition d'un piano : 4 439 € (Département 71)

LES MÉTIERS AU GRAND CHAROLAIS

Au 31 décembre 2021, Le Grand Charolais compte 131 agents dont :






92 titulaires dont 1 en détachement, 2 stagiaires, 19 emplois permanents et 18 emplois non permanents.

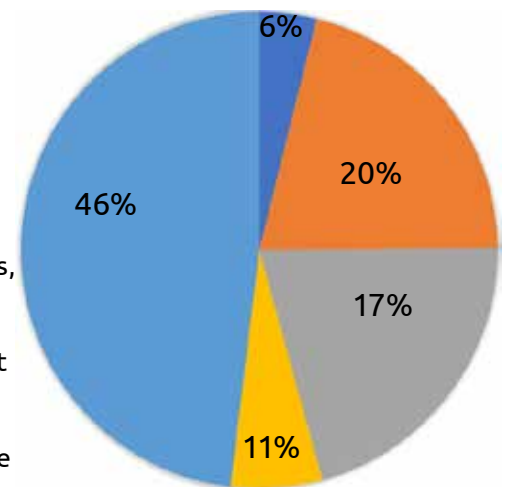
Environ **90 saisonniers** sont recrutés en période estivale pour assurer l'ouverture des équipements suivants :

- Office de tourisme,
- Accueil de loisirs,
- Aentres nautiques,
- Port de plaisance.

En 2021, les dépenses de personnel s'élevaient à 4 312 816 €.

Les services du Grand Charolais sont composés ainsi :

-  Direction (DGS, service assemblées/juridique et service communication)
-  Ressources et administration (ressources humaines, finances, commande publique, accueil, informatique téléphonie, service commun, portage de repas)
-  Aménagement du territoire (travaux neufs, infrastructures et équipements, voirie et réseaux divers, SIG, environnement et SPANC).
-  Attractivité, développement et transitions (développement économique et agricole, tourisme, urbanisme et habitat, santé et mobilité).
-  Enfance, jeunesse, culture et sport (petite enfance, accueils de loisirs, école de musique, piscine, culture (tournée tréteaux), animations sportives).



CAT.A
16 agents
12%

CAT.B
33 agents
25%

CAT.C
82 agents
63%



42%
HOMMES



58%
FEMMES

Prestation sociale CNAS :
212€ par agent, soit un budget 2021 de 27 701 €



26
offres d'emplois
publiées



164
candidatures
reçues



125
autres candidatures
spontanées

Mouvements 2021 :

9 départs

4 arrivées

1 départ en retraite.

SUIVEZ-NOUS !

Les principaux moyens de communication du Grand Charolais sont :

- le site internet,
- les réseaux sociaux
- les publications.

Sites internet

En septembre 2021, un nouveau site institutionnel a vu le jour ainsi qu'un nouveau site dédié au tourisme.

Suivez toute l'actualité du Grand Charolais sur :

legrandcharolais.fr

tourisme.legrandcharolais.fr



Réseaux sociaux



2 060

mentions j'aime

@Le Grand Charolais

@Tourisme Le Grand Charolais



1 050

abonnés

@Tourisme

Le Grand Charolais

Le Mag'



N°7 : spécial Ordures Ménagères (janvier 2021)



N°8 (juillet 2021)

Toute l'actualité du Grand Charolais dans une publication papier distribuée dans les boîtes aux lettres de tous les ménages du territoire.

2 numéros tirés à
23 000 exemplaires.

Film Vues du Ciel



À l'occasion du championnat de France de montgolfières, Le Grand Charolais a réalisé au début de l'été 2021 un film avec des prestataires locaux.

Il promet un **voyage exceptionnel du Grand Charolais vu du ciel**, comptant les 44 communes et leurs trésors (patrimoine, céramique, paysages, rivières et canaux...).

Réalisation et post-production : Théodore TOMASZ

Images : Antoine REYNIER, Aymeric MESCAM, ADT 71, Ville de Digoïn

Voix : Cédric GUYON

Texte : Jean-Paul CHEVILLARD

Mixage voix : Matthieu DUMONT

Diffusion : Video Truck

 À voir ou à revoir sur Youtube.

Aménagement du territoire



TRAVAUX NEUFS

STADE D'ATHLÉTISME PARAY-LE-MONIAL

Les travaux se sont terminés en juin 2021.
Coût total 1 878 954,65 € TTC, subventionnés à hauteur de 70%.



Travaux de janvier à juin 2021

Inauguration le 09/10/2021

DÉPLACEMENTS DOUX DIGOIN

Phase 3 avec pose de la passerelle sur le canal du Centre.

Budget phase 3 : 835 000 € HT

Opération subventionnée à hauteur de 76%
(Etat, Département de Saône-et-Loire et Région Bourgogne-Franche-Comté)



21 avril 2021

DÉPLACEMENTS DOUX CHAROLLES

Les travaux relient l'aire de repos et la Maison du Charolais, le Parc des Expositions et la zone d'activité.



Budget phase 1 : 313 000 € HT

La phase 2 consiste à créer une jonction avec le centre-ville pour permettre aux piétons d'accéder facilement à la zone en passant par l'ancienne voie ferrée.

Budget phase 2 : 233 000 € HT

L'opération comprenant les 2 phases est subventionnée à hauteur de 70%.

Aménagement du territoire



ACQUISITION D'UN BÂTIMENT POUR LE FUTUR SIÈGE (projet lancé en 2021)

Dans un souci de rationalisation de ses services, Le Grand Charolais projette de relocaliser son siège sur le site de l'ancien magasin Doras, situé sur la zone des Charmes à Paray-le-Monial.

Ce futur aménagement devra permettre de regrouper l'ensemble des agents techniques et administratifs.

Depuis le mois de septembre, les premiers agents des services SPANC et voirie ont rejoint le site dans des constructions modulaires.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Les enjeux du service SIG :

- Définir une doctrine SIG avec la mise en œuvre d'applicatifs métiers sur mesure ;
- Finir de déployer le SIG sur tout le territoire communautaire ;
- Mise en œuvre de l'applicatif métier cimetière ;
- Achever l'adressage avec la certification Bal (base adresse local) pour toutes les secrétaires de mairie du territoire ;
- Développement des intégrations réseaux ;
- Intégration des PLUI dans le cadre de la mutualisation du SIG avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Charolais Brionnais ;
- Formation et utilisation de QGIS dans les services internes afin que chacun puisse proposer des données à déployer sur le SIG ;
- Acquisition d'un outil terrain.

CHIFFRES CLÉS :

Plus de **150** utilisateurs SIG toutes applications confondues

129 communes

5 communautés de communes : Le Grand Charolais, Canton de Marcigny, Canton de Semur-en-Brionnais, La Clayette Chauffailles en Brionnais, Entre Arroux Somme et Loire.

Budget : 25 000 €

Aménagement du territoire



VOIRIE

La voirie représente le **second budget** de l'intercommunalité (après les déchets). C'est une compétence qui permet au Grand Charolais d'investir chaque année sur les 44 communes. Elle est gérée avec la collaboration étroite des communes et certaines prestations (fossés, fauchage, déneigement...) sont mutualisées avec elles en fonction de leurs souhaits.

Une dépense de **1 833 661 € TTC en 2021** a été consacrée à la réfection des chaussées, des fossés, du fauchage, du déneigement et des ouvrages d'art.

L'entretien des ouvrages d'art est indispensable pour permettre le maintien et l'évolution du trafic sur le territoire. Un programme de visite a été réalisé par le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) ce qui permettra d'établir un carnet de santé pour chaque ouvrage d'art.

Une opération représentative de l'intervention du Grand Charolais dans le domaine de la gestion patrimoniale de la voirie.

Ouvrages d'art ?

Il s'agit de constructions importantes permettant de **supporter une route pour franchir des obstacles** (ponts, tunnels...), ils représentent un véritable enjeu de mobilité.

181 ouvrages d'art = **162** ponts + **19** murs de soutènement

En chiffres :

- **2,1** millions d'€ de budget voirie
- **977** km de voirie intercommunale
- **4** secteurs géographiques
- **218** chantiers en 2021

Exemple : Construction ouvrage d'art à Vigny (Digoin) été 2021 :

Avant travaux



Travaux (59 871,80 € HT subvention 30%)



Après travaux



Aménagement du territoire

URBANISME

Les procédures liées aux documents d'urbanisme communaux en 2021 :

- **Modification n°1 du PLU de Saint-Vincent-Bragny** (procédure visant à corriger une erreur en matière d'implantation par rapport à l'alignement et aux limites séparatives en zone A et UA : **Enquête publique** du 05/01/2021 au 04/02/2021.
Approbation de la modification en conseil communautaire le 08/04/2021.
- **Déclaration** de projet emportant mise en compatibilité **n°1 du PLU de Paray-le-Monial** (procédure visant à adapter le zonage pour l'implantation d'une **centrale photovoltaïque sur une ancienne décharge**).

La procédure a été abandonnée le 12/07/2021 (un consensus n'ayant pu être trouvé notamment avec les riverains du site d'implantation).

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le PLUi du Grand Charolais a été prescrit en date du 18 décembre 2019 :

- **Diagnostic** agricole achevé,
- **Approbation** d'une charte de gouvernance en conseil communautaire le 12/07/2021 : elle précise notamment la collaboration avec les communes et le rôle du comité de coordination (ou comité stratégique), organe de suivi de la procédure du PLUi,
- **Recrutement** d'un groupement de prestataires pour accompagner Le Grand Charolais dans l'élaboration de son PLUi (début du marché le 01/10/2021 / fin du marché le 01/10/2025).
- Début de la phase de **diagnostic** du PLUi avec notamment l'organisation d'entretiens communaux individuels du 22/11/2021 au 07/02/2022 permettant d'appréhender les dynamiques communales et les projets des équipes municipales en place.
- **Approbation prévisionnelle** du PLUi avant la fin du mandat (été 2025).

OBJECTIFS : le PLUi sur 44 communes doit permettre d'avoir une réflexion plus large et plus cohérente de l'organisation de l'espace que l'addition de celles menées lors de l'élaboration des documents communaux.

S'engager dans cette démarche est donc un engagement fort. De plus, de larges thématiques seront traitées dans le cadre du PLUi : agriculture, patrimoine, architecture, habitat, économie, tourisme, environnement...



BUDGET PLUi : 629 520€ (2021-2024)

Subventions en 2020 et 2021 : 164 388€.

? Qu'est ce qu'un PLUi ?

C'est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLUi est aussi un vecteur majeur de retranscription du projet intercommunal. Comme les autres documents d'urbanisme, le PLUi doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLUi.

Environnement



ORDURES MÉNAGÈRES

Équipements :

5 déchetteries (gestion externalisée)
+32% de gravats !

1 plateforme Déchets Verts
+22% de déchets verts !

712 points de regroupement

= 192 000 passages en 2021
(soit 5 passages/hab/an)

La redevance sur les déchets ménagers finance :

- Collecte des déchets : 1 900 000 €
42%
- Traitement des déchets : 1 380 000 €
30%
- Déchetteries : 1 285 000 €
28%

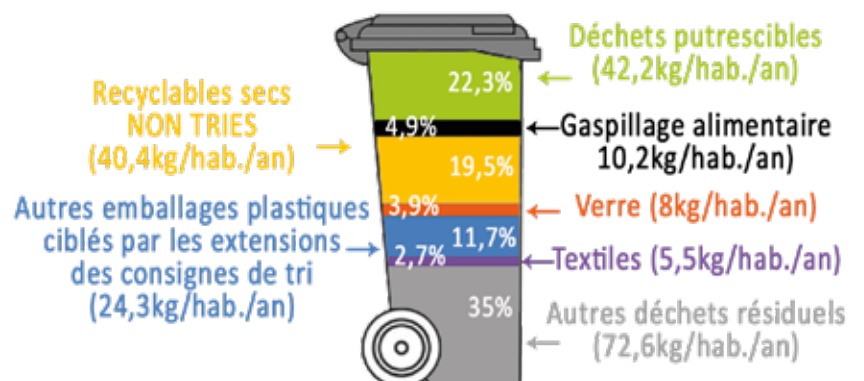
En chiffres :

- 44 communes
- 40 158 habitants desservis en 2021
- 18 616 foyers facturés
- 654 réclamations

Collectes 2021 :




50%
des déchets jetés dans
la poubelle grise n'ont
rien à y faire :





SPANC

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC) est une compétence exercée par Le Grand Charolais depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette compétence a été prise car les communes adhérentes ont décidé de transférer leur compétence d'assainissement non collectif à la Communauté de Communes suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui imposait à toutes les collectivités la création d'un SPANC avant le 31 décembre 2005. Chaque maire a cependant conservé ses pouvoirs de police en la matière.

Le SPANC a pour rôle de **contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif qu'elles soient neuves ou existantes**, soit près de **7000** installations sur le territoire.

Le Grand Charolais possède également la compétence facultative « entretien des installations d'assainissement non collectif ». Pour assurer cette compétence, un marché a été conclu avec un prestataire de service.

Assainissement non collectif ?

On désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. De ce fait, le SPANC concerne tous les bâtiments non desservis par un réseau d'assainissement collectif.

En chiffres :

- 166 demandes d'autorisations d'installations neuves
- 94 contrôles de bonne exécution des travaux
- 507 visites des installations existantes

€ Redevance assainissement non collectif : **170 020 €**
260 factures en 2021

Vidanges de fosses :

290 interventions ont été réalisées sur le secteur du Grand Charolais, par le prestataire **BV Vidange**, dans le cadre de tarifs négociés pour les usagers.

Subvention :

L'Agence de l'eau participe à hauteur de 30% (plafonné) pour la réhabilitation d'installation (sous certains critères techniques et administratifs). L'aide maximum ne peut dépasser 2 550 €.

GEMAPI

La compétence **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** est une compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

La GEMAPI est constituée d'un bloc de missions définies au 1^o, 2^o, 5^o et 8^o de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- 1^o) Aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
- 2^o) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5^o) La défense contre les inondations et contre la mer,
- 8^o) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le territoire intercommunal du Grand Charolais est très vaste. Il recoupe **4 bassins versants principaux** qui présentent chacun des caractéristiques et des enjeux singuliers.

Les 4 bassins versants sont les suivants :

- Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince (SMI2B)
- Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de l'Arconce et de des Affluents (SMAAA)
- Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS)
- Etablissement Public Territorial du Bassin Loire (EPTB Loire)

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec l'EPTB Loire en avril 2021 pour une aide sur la gestion des digues.

Cette compétence est financée par la taxe GEMAPI.

€ Total des cotisations aux syndicats : **86 304 €**

Attractivité du territoire



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Compétence obligatoire du Grand Charolais, le développement économique a pour mission de mettre en avant les atouts du territoire auprès des entreprises et commerces dans le but de compléter l'offre de service existante.

Commercialisation Zone d'Activité Économique

Afin d'attirer des entreprises extérieures au territoire, le service développement économique a participé à 2 salons des professionnels de l'immobilier d'entreprise :

- Le **CIEL**, carrefour de l'immobilier d'entreprise de Lyon, les 6 et 7 octobre 2021
- Le **SIMI**, salon de l'immobilier d'entreprise à Paris les 5, 6 et 7 décembre 2021

Ventes de parcelles et projets sur les ZAE communautaires :

- **ZAC Ligerval à Digoin :**
Plâtrier peintre Edouard Cernin : 1 132 m² pour 33 960 € HT
Meret-Martin, commerces d'articles d'aménagement de la maison : 5 957 m² pour 155 000 € HT
- **ZAC Pré des Angles à Paray-le-Monial :**
Clinique vétérinaire : 1 621 m² pour 56 735 € HT
- **ZAC Parc d'activités du Charolais à Vendennes-lès-Charolles :**
Plâtrier peintre Guillaume Vallot : 2 500 m² pour 42 500 € HT
Boutique du bois, commerce de produits en bois et dérivés : 33 967 m² pour 577 235 € HT

LES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES :

- Pôle d'activités du Charolais,
- ZI Champ du Village,
- ZA le Pretin (Charolles),
- Ligerval (Digoin),
- ZAC Charmes-Champ Bossu,
- ZAC Pré des Angles (Paray-le-Monial),
- Extension ZAC des Charmes
- ZA La Plaine et ZA des Sorbonnes (L'Hôpital-le-Mercier),
- ZA du Champ Brezat (Palinges),
- ZA Guichard (Hautefond),
- ZA le Theureau (Saint Yan),
- Barberèche (Vitry en Charollais).



PETIT DEJ' DE L'ÉCO

Ce rendez-vous des **acteurs de l'économie du territoire** organisé le 15 octobre 2021 au Bull'in Charolais (Zone de Barberèche) a rassemblé 40 personnes.

L'occasion d'échanger sur le projet d'aménagement de cette zone.



Le **10 novembre 2021**, au Champ Bossu, à l'initiative de l'UCIA de Paray-le-Monial, en présence de Gérald Gordat, Président du Grand Charolais et de Monsieur le Maire, Jean-Marc Nesme.

L'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux entrepreneurs qui contribuent fortement à la dynamique de la ville tant en centre-ville qu'en zone commerciale périphérique !

Attractivité du territoire

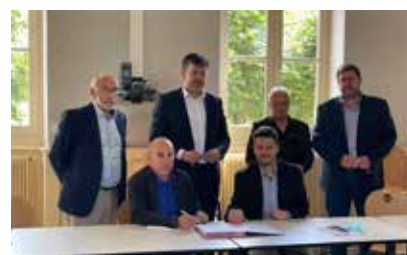
UN NOUVEAU DÉPART POUR LA ZONE DE BARBERÈCHE !

Créée au début des années 1970, la **Zone de Barberèche à Vitry-en-Charollais** est désormais la propriété du Grand Charolais qui souhaite en faire un atout stratégique de son développement économique. D'importants travaux pour **moderniser l'existant et commercialiser de nouvelles parcelles** sont prévus (création d'un giratoire à l'entrée, requalification paysagère de la partie commerciale, viabilisation de parcelles de grandes surfaces à l'arrière de la zone).

Née de la volonté des communes de Paray-le-Monial, Digoin et Vitry-en-Charollais de travailler ensemble sur le développement économique du territoire, la zone de Barberèche était destinée initialement à du développement industriel. Les chocs pétroliers, la désindustrialisation et la concurrence territoriale ont eu raison de l'ambition initiale de cette zone. 50 ans après sa création, seule la frange sur le long de la départementale a été valorisée et pour des activités commerciales.

En 2018, Le Grand Charolais bien décidé à faire bouger les choses, s'empare du sujet. Une **étude est alors confiée à la SEMA 71** qui aménage déjà des parcs d'activités du Charolais. L'idée est d'en faire une **zone dédiée à la logistique**, en capitalisant sur la présence de la RCEA et de la future A79. La spécialisation « **logistique** » évitera une concurrence avec les autres zones du Grand Charolais qui ont une vocation mixte : activités/commerces/services.

En juillet 2021, signature d'un protocole transactionnel avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour retrouver la maîtrise de la zone d'activité. En décembre, le conseil communautaire confie la **requalification de Barberèche à la SPL 71 Mâcon** chargée de l'aménagement de la zone.



Signature du protocole avec la CCI



Opération menée en partenariat avec la Fédération des Unions Commerçantes de Saône-et-Loire, les UCIA locales de Paray-le-Monial, Digoin et Charolles ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Cofinancée par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du Fonds Régional des Territoires (FRT).

RENOUVELLEMENT D'UNE OPÉRATION DE CHÈQUES CADEAUX BONIFIÉS.

C'est une opération plébiscitée par les commerçants et les consommateurs car immédiatement concrète. Elle s'est déroulée du 4 décembre 2021 au 28 février 2022.

En chiffres :

- **10 000** chèques cadeaux d'une valeur d'achat de 15€ pour une valeur marchande de 20 €.
- **60 000 €** : coût de l'opération (50 000 € de partie bonifiée et 10 000 € pour les frais de gestion inhérents et réalisés par la CCI).
- **200 000 €** : Chiffre d'affaires généré auprès du commerce local.
- **13** points de ventes répartis sur les communes de Paray-le-Monial, Digoin, Charolles, Palinges, Saint-Yan et Saint-Bonnet de Joux.

SOUTIEN AU SECTEUR DE LA CÉRAMIQUE



Le Grand Charolais s'est porté acquéreur d'une partie des terrains et bâtiments de la Fayencerie de Digoin. Les collectivités locales (commune de Digoin et Grand Charolais) se sont associées à Sarreguemines International pour acquérir le site. Il s'agit pour le Grand Charolais d'acheter pour relouer à l'entreprise occupante, Sarreguemines International. L'objectif est de porter temporairement le foncier le temps que l'entreprise puisse le racheter.

Le Grand Charolais possède un peu moins de 2 hectares de foncier avec 12 000 m² de bâtiment dont le magasin d'usine.

Attractivité du territoire

AIDES AUX ENTREPRISES



Le Fonds Régional des Territoires (FRT)

Sous délégation de compétence de la Région Bourgogne Franche-Comté, Le Grand Charolais a instauré en fin 2020 et déployé en 2021, un **dispositif de soutien à l'activité économique** : le Fonds Régional des Territoires (FRT).

150 entreprises ont été aidées directement :

- soit par l'attribution d'une subvention pour financer des investissements productifs : 82 entreprises bénéficiaires pour un montant total d'aide notifié de 312 296 €
- soit par le versement d'une aide pour conforter la trésorerie des entreprises fermées administrativement : 68 entreprises bénéficiaires pour un montant total d'aide versée de 33 641 €

Par ailleurs, le FRT a permis de financer des opérations collectives visant à soutenir le commerce local. Le Grand Charolais a utilisé cette possibilité pour réaliser les opérations de chèques cadeaux bonifiés (2 cessions en 2020 et 2021) et le Pass achat relais pendant la saison estivale.

Globalement, ce sont **124 000 €** qui ont été injectés dans l'économie sur une année afin de soutenir les entreprises de proximité, soit environ **600 bénéficiaires** (commerces, artisans et services de proximité).

Toutes modalités d'aides confondues, le Fonds Régional des Territoires a permis d'injecter dans le tissu économique local **451 980 €** provenant de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur **338 985 €** (75 %) et du Grand Charolais pour **112 995€** (25%).

LES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU FRT

Afin de répondre aux demandes d'investissements immobiliers entrant dans le dispositif d'aide FRT mais non financées par la Région, les élus du Grand Charolais ont choisi d'accompagner **4 dossiers pour un montant total d'aides engagées pour 18 139€**.

LES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Entreprise MORTIER – Concessionnaire Massey Ferguson à Saint-Bonnet-de-Joux :

👉 Un investissement de plus d'un 1 000 000 € (rénovation et agrandissement du garage, bureaux et dépôt de pièces détachées, mise aux normes, installation d'un pont roulant pour le transfert de charges lourdes, aménagement des abords...).

👉 Pour lequel une subvention du Grand Charolais de 5 000 € a été attribuée et permettra l'obtention d'une aide régionale de 50 000 €.

Hôtel du Lion d'Or à Charolles :

👉 Un investissement de plus de 100 000 € (réalisation de 3 chambres supplémentaires de volumes et standing supérieurs, obtention du classement 3 étoiles par Atout France)

👉 Pour lequel une subvention du Grand Charolais de 1 000 € a été attribuée et permettra l'obtention d'une aide régionale de 22 000 €.

SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

Opérations estivales 2021 : le Pass Achat Relais et la Pièce à shopper (cf tourisme p19).

Attractivité du territoire

PETITES VILLES DE DEMAIN : LANCEMENT DU DISPOSITIF

Les communes de **Charolles, Digoin, Paray le Monial et Saint-Bonnet-de-Joux** ont été retenues pour bénéficier du programme **Petites Villes de Demain**.

C'est un dispositif qui vise à revitaliser des **villes de moins de 20 000 habitants** et à participer activement à la relance économique. Il permet d'obtenir des aides portant essentiellement sur le soutien à l'ingénierie en vue d'élaborer un plan d'actions concertées, l'ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) dans les domaines de la rénovation urbaine, la requalification de l'habitat, les aménagements urbains, le commerce...

Ces 4 communes et Le Grand Charolais ont conjointement exprimé leurs motivations pour **renforcer l'attractivité démographique et économique du territoire**. En particulier, il s'agit pour :

CHAROLLES :

- Poursuivre des opérations de réaménagements urbains et notamment la place du centre-ville.
- Production de logements neufs et l'exploitation d'outils permettant la rénovation de logements et de locaux commerciaux dans son centre historique.

DIGOIN :

- Requalifier le centre-ville pour en faire son atout majeur et ainsi redynamiser l'offre commerciale et attirer ainsi de nouveaux habitants.
- Pallier la forte vacance de logements notamment sur le parc social en s'inscrivant dans des programmes de type renouvellement urbain.
- Reconvertir des friches industrielles.

SAINT-BONNET-DE-JOUX :

- Impulser des opérations de réaménagement urbain
- Mettre en œuvre des dispositifs fortement incitatifs pour renouveler le parc de logements privés existant.

PARAY-LE-MONIAL :

- Agir sur la rénovation des logements en hyper-centre
- Conforter son attractivité commerciale.

La signature officielle de la convention d'adhésion à Petites Villes de Demain s'est déroulée le vendredi 15 octobre à la mairie de Charolles.

Cet évènement a permis de saluer le travail partenarial constructif entre les collectivités, l'Etat et l'ensemble des organisations et acteurs concernés concourant au développement équilibré et à l'attractivité du Grand Charolais.



La convention a pour objet :

- de **préciser les engagements réciproques** permettant de garantir une intervention coordonnée des parties prenantes (Communauté de Communes, Communes, Etat et autres partenaires (ANAH, Banque des Territoires, CEREMA, ADEME, CCI...)) ;
- de **préciser les modalités de gouvernance et d'animation de ce programme** ;
- de **présenter un succinct état des lieux** des enjeux du territoire, des projets et des opérations concourant à la revitalisation ;
- d'**identifier les aides du programme nécessaires** à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Cette convention a vocation à s'articuler avec le futur **contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE)** qui sera conclu entre l'État, le Pays Charolais Brionnais, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

La future **Opération de Revitalisation du Territoire** veillera à prendre en compte les spécificités des 4 communes lauréates du programme, à s'appuyer sur les diagnostics existants, et à exploiter les réflexions stratégiques amorcées dans d'autres contrats et programmes comme l'OPAH, le PCAET, territoires d'industrie, les contrats canal...

Recrutement d'un manager de commerce dans le cadre de ce dispositif (poste bénéficiant d'une subvention forfaitaire de la Banque des Territoires pendant 2 ans : 20 000 € par an).

Attractivité du territoire

RECRUTEMENT DE DEUX CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Le Grand Charolais a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du gouvernement dans le cadre de France Relance destiné à recruter 4 000 conseillers numériques à l'échelle du territoire national.

Sa candidature a été retenue auprès des préfectures de la Saône-et-Loire et de l'Allier pour bénéficier du **financement de 2 postes**. La collectivité percevra une subvention forfaitaire de 25 000 € par poste et par an pendant 2 ans.



Les **conseillères numériques** seront chargées d'**accompagner les usagers en difficulté pour utiliser Internet dans leurs activités quotidiennes** (communiquer avec ses proches, prendre en main un équipement informatique, envoyer des mails, s'initier aux bases du traitement de texte, installer des applications utiles sur son smartphone...), et plus généralement **mieux connaître le numérique** (stocker des contenus, naviguer sur internet, déclarer ses impôts, faire ses courses ou accéder à la télémédecine).

Elles seront aussi amenées à **accompagner les acteurs économiques locaux** (petites PME, commerçants, artisans, agriculteurs...) dans la transition numérique.

Conformément au cahier des charges défini par l'Etat, les Conseillères suivent une formation qualifiante dispensée par un organisme agréé, à l'issue de laquelle elles obtiendront une **certification professionnelle de médiation numérique**.

Leur mission principale sera de proposer gratuitement et sur l'ensemble du territoire, des **aides de prise en main de matériel au domicile des usagers, des ateliers d'initiation au numérique ouverts à tous, des permanences et des minis formations dans des lieux proches de la population**.

Il est important de préciser que leur rôle se cantonnera à inculquer les bases de l'informatique et du numérique et non de dispenser des formations sur des logiciels spécifiques.



L'amorce de l'accompagnement au sein de la Communauté de Communes

Dans l'attente du déroulement de leur formation et pour mettre le pied à l'étrier, elles ont réalisé un **sondage auprès des agents du Grand Charolais** sur leurs capacités et leur aisance à manipuler les outils numériques et informatiques.

Cette démarche vise à **établir une proposition de plan d'accompagnement individualisé** (voire collectif si des besoins ressortent de façon redondante) en priorisant les interventions en fonction du niveau d'urgence des demandes exprimées.

Elles dissocieront les **actions d'accompagnement** qui seront de leur ressort (manipulation de base des outils) et les **besoins de formations plus spécifiques** qu'elles feront remonter au service Ressources Humaines en lien avec le service Informatique.

Elles ont également été amenées à intervenir auprès des **élus locaux** pour les aider à connecter leur tablette à un réseau wifi, à la paramétrer, à effectuer des mises à jour, créer une boîte mail et à utiliser les réseaux sociaux.

Attractivité du territoire



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

7 800 touristes accueillis aux accueils de l'Office de Tourisme Le Grand Charolais (Charolles et Digoin)

1 050 abonnés 

8 accueils presse



Guides :

- **2 500** exemplaires du guide hébergement
- **6 000** exemplaires du guide loisirs



Animations sur le territoire :

- **3 visites** dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire
- **10 mercredis à vélo** avec les cyclos Digoinais
- **4 visites** « Jeudis de l'industrie » à la Manufacture à Digoin
- **Visites de ville** à Charolles
- **3 visites** « les lundis au Moulin » à la minoterie Brivot à Saint-Yan
- **Opération crêpes** : 2 nocturnes à l'accueil de Digoin

TEMPS FORT DE L'ÉTÉ Du 13 au 17 juillet : Accueil du 47^{ème} championnat de France de montgolfières.

Le Grand Charolais est fier d'avoir été le partenaire d'un si bel évènement sur son territoire. Malgré une météo défavorable, les ballons de 32 compétiteurs ont envahi le ciel du Charolais. À cette occasion, un film vue du ciel a été réalisé cf p27.

NOUVEAUTÉS 2021



La pièce à shopper

9 articles proposés et offerts aux gagnants par le Grand Charolais, chez les commerçants du territoire.

Une idée originale pour inciter les habitants à découvrir la diversité des magasins.



Boutique Made in Grand Charolais à l'office de tourisme



Opération Pass Achat Relais

700 chèques cadeaux remis, soit 14 000 € réinjecté directement dans 193 commerces locaux.

Le pass a généré 43 500 € d'achats.

PORT DE PLAISANCE ET HALTES NAUTIQUES

238 bateaux amarrés en 2021 au port à Digoin entre avril et octobre.

Recettes 2021 : **26 691 €**

HALTES NAUTIQUES (Chassenard, Coulanges, Molinet, Paray-le-Monial) :

5 635 € de recettes en 2021. La halte nautique à Palinges est gratuite.

Attractivité du territoire



HABITAT

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



- Approbation en conseil communautaire le 20/09/2021 du projet de convention OPAH et du règlement d'intervention des aides du Grand Charolais.
- **Objectifs de la convention** : de 282 logements sur une période de 3 ans, soit 94 logements par an.
- **Moyens dédiés à l'opération** : 4 524 780 € dont 384 750 € par la Communauté de communes Le Grand Charolais.
- **Signature** de la convention OPAH avec l'ensemble des partenaires le 15/10/2021,
- Lancement pour **3 ans** de l'OPAH le 02/11/2021.
- Recrutement d'un **prestataire** en charge du suivi-animation de l'opération (date de début de la mission : 02/11/2021).

13

dossiers notifiés

6 500 €

de subventions accordées

HABITER MIEUX

Dispositif d'aide mis en place par l'ANAH pour la rénovation des logements de plus de 15 ans.
Pour les propriétaires occupant ou bailleur.
Le Grand Charolais complète l'aide de l'ANAH à hauteur de 500 € par dossier.

Fin du dispositif le 2 novembre 2021.
L'OPAH se substituant à ce dispositif.



ACCUEILS DE LOISIRS



CHAROLLES

113 enfants différents accueillis les mercredis

256 enfants différents accueillis pendant les périodes de vacances



PARAY-LE-MONIAL

147 enfants différents accueillis les mercredis

313 enfants différents accueillis pendant les périodes de vacances



VARENNE-SAINT-GERMAIN

122 enfants différents accueillis sur

39 jours d'ouverture en juillet-août 2021

Soit

30 600 heures enfants pour les 3 ALSH l'été 2021

12 enfants ont participé au camp à Montrevel-en-Bresse

Service à la population



ÉCOLE DE MUSIQUE

Deuxième année complète de fonctionnement depuis la réorganisation du service en un établissement unique comprenant 3 sites d'enseignement (Charolles, Paray-le-Monial et Saint-Bonnet-de-Joux).

Une équipe pédagogique unifiée : 18 enseignants pour 11 spécialités couvrant (presque) toutes les disciplines instrumentales. Un conseil pédagogique unique travaillant sur les projets, les concerts, les enjeux à l'échelle du territoire communautaire.

Une année 2021 encore fortement marquée par la situation sanitaire, avec cependant une reprise d'activité progressive. L'enseignement à distance a été maintenu lors des phases d'isolement des élèves.

2 journées
portes ouvertes

425 élèves

8 concerts de
fin d'année (juin)

12 concerts annulés/
reportés

4 concerts en milieu
scolaire pour

1 150 élèves du
territoire



Service à la population



PISCINES

Le Grand Charolais gère 3 piscines sur le territoire :

- 3 piscines d'été
- 1 piscine d'hiver (Paray-le-Monial).

25 572

baigneurs au total

NOUVEAUTÉS 2021 :

Abonnement aquagym sur les 3 piscines.

PARAY-LE-MONIAL

- Bassins été = 9 099 entrées
- Bassins hiver = 4 517 entrées
- Soit **44 787,10 €** de recettes pour les entrées.
- Entrées animations été : 261
- Entrées animations hiver : 1 799
- Scolaires (Le Grand Charolais) : 2 998 enfants accueillis



DIGOIN

- 5 836 entrées
- Soit **4 609 €** de recettes pour les entrées.
- Entrées aquagym : 79
- Scolaires : 1 448

CHAROLLES

- 6 120 entrées
- Entrées aquagym : 135
- Scolaires : 2658



Service à la population



PETITE ENFANCE

Le Grand Charolais compte 4 structures petite enfance sur le territoire :

- Multi-accueil Les P'tits téméraires à Charolles
- Micro-crèche Les Lucioles à Saint Julien de Civry
- Micro-crèche Les P'tits Loups à Saint Bonnet de Joux
- Micro-crèche Les Lutins à Palinges

 16 agents

 40 places

Relais assistantes maternelles (RAM) Les Lutins

Le territoire du RAM s'étend sur 26 communes du territoire du Grand Charolais, principalement sur l'ex secteur de Charolles. On compte 5 lieux d'implantation du RAM avec des fréquences d'animations variables selon les communes.

LUOTHÈQUE

525 enfants ont fréquenté la ludothèque à Charolles en 2021 (413 en 2020)

1077 jeux empruntés dans l'année (706 en 2020)

54 abonnements (contre 40)

4 classes maternelles accueillies en 2021

Annulation des soirées jeux

BOURSE AUX JOUETS

5ème édition

2450 articles déposés pour

80 dossiers vendus.



Service à la population



TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)



Réservé aux personnes de plus de 70 ans et pour les déplacements médicaux, en 2020 on compte :

191 bénéficiaires supplémentaires.

6 221 trajets sur les 5 secteurs.

598 utilisateurs du service depuis 2018

Coût pour le Grand Charolais : **70 529,50 € TTC**

CULTURE



Tournée Tréteaux

303 spectateurs pour la 19^{ème} édition

Soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier

PIMMS



Depuis 2017, Le Grand Charolais confie la gestion du PIMMS à Saint-Bonnet-de-Joux moyennant une contrepartie financière à hauteur de **20 888 €**/an (dont 3 000 € d'adhésion).

PORTAGE DE REPAS

La communauté de communes a poursuivi le **portage des repas à domicile** sur l'ex secteur de Charolles.

Ce service permet de livrer **650 repas par mois** (3 livraisons par semaine).

Chaque tournée représente 120 à 150 kms.

Plus de **7 000 repas ont été distribués en 2021**. Prix du repas : 8,60 €

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

DIGOIN

1 aire d'accueil / 16 places / Surface : 2 900m²

Accueil : 148 personnes accueillis, dont 47 familles

Mode de gestion : déléguée

PARAY-LE-MONIAL

1 aire de grand passage / Surface 11 562 m² / Capacité

100 caravanes / Réhabilitation à venir.






Le Grand
Charolais
Communauté de Communes

Communauté de communes
Le Grand Charolais

32 rue Louis Desrichard
71600 PARAY-LE-MONIAL
Tél. : 09 71 16 95 95
contact@legrandcharolais.fr
www.legrandcharolais.fr

